



Corbeil : un proche de Dassault renvoyé aux assises

Accusé d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise sur fond de soupçons d'achat de votes, l'homme sera renvoyé aux assises.

Un proche du sénateur UMP Serge Dassault, accusé d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise sur fond de soupçons d'achat de votes à Corbeil-Essonnes, va être jugé aux assises.

Un proche du sénateur Serge Dassault (Les Républicains, ex-UMP), accusé d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise sur fond de soupçons d'achat de votes à Corbeil-Essonnes, va être jugé aux assises, a-t-on appris mardi de source judiciaire. Younès Bounouara, 42 ans, est soupçonné d'avoir tiré le 19 février 2013 à Corbeil-Essonnes sur Fatah Hou qui circulait en voiture, blessant grièvement ce boxeur qui en garde des séquelles. Entendu comme témoin assisté durant l'instruction, l'industriel Serge Dassault, ancien maire de cette commune de l'Essonne, n'a pas été mis en cause dans cette enquête visant un homme qui fut un de ses relais dans les quartiers en difficulté.

« *Les juges d'instruction ont rendu lundi leur ordonnance de renvoi* », conforme aux réquisitions du parquet rendues le 21 mai, « *et l'ont notifiée aux différentes parties* » a précisé la source judiciaire. M. Bounouara est également renvoyé pour « *violences volontaires avec arme* » commises à l'encontre des trois personnes qui accompagnaient Fatah Hou dans la voiture, mais qui n'ont pas été blessées.

Peu avant les faits, Younès Bounouara et Fatah Hou avaient eu une violente altercation à propos de fonds versés par Serge Dassault au premier. Selon la version de Fatah Hou rapportée par une source proche du dossier, Bounouara aurait décidé de ne pas redistribuer "comme il devait le faire" cet argent qui aurait été destiné à des habitants de Corbeil-Essonnes.

Achat de votes

Lors de son audition, le PDG du groupe Dassault, qui figure parmi les premières fortunes françaises, a raconté que Fatah Hou s'était effectivement plaint auprès de lui « *de ne pas avoir reçu d'argent contrairement à Younès Bounouara* », rapporte la source proche du dossier. Des fonds qui, a expliqué l'avionneur, étaient destinés « *à financer un projet industriel en Algérie et non à acheter des voix lors des élections municipales* ». Serge Dassault, 90 ans, réfute tout système d'achat de votes, objet d'une autre enquête à Paris qui lui vaut d'être mis en examen. Younès Bounouara, qui s'est rendu en novembre 2013 après avoir pris la fuite en Algérie, a notamment expliqué qu'il avait peur de Fatah Hou qui, selon lui, le menaçait.

Ce renvoi « *est conforme aux éléments et à la réalité judiciaire du dossier* » s'est félicitée **M^e Marie Dosé**, avocate de Fatah Hou, qui fustige la défense de « *M. Bounouara qui tente depuis le début de se faire passer pour une victime* ». Sollicité par l'AFP, l'avocat de Younès Bounouara, Me David-Olivier Kaminski, n'était pas joignable dans l'immédiat. □